



**Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants
Agricoles du Nord et du Bassin Parisien**

Nord Bassin Parisien

Tenir compte des réalités pour une PAC renouvelée

Conjoncture économique et évolution de la PAC

Les orientations de la Fédération Régionale des Syndicats
d'Exploitants Agricoles du Nord et Bassin Parisien

Préambule

Avec l'exercice du bilan de santé, le débat a été lancé sur les orientations futures de la PAC. L'enjeu de ce bilan à mi-parcours n'est pas seulement d'examiner la PAC après sa réforme en 2003, il s'agit aussi de l'adapter à un contexte européen et international agricole qui s'est modifié puis de l'orienter dans la bonne direction pour l'après 2013.

Tout au long de ces derniers mois les propositions pour modifier ou réorienter la PAC se sont affichées.

Sans surprise, la Commission Européenne s'est limitée à appliquer sa philosophie d'une PAC toujours plus libérale, comme le prouvent la généralisation du découplage total des aides, l'affaiblissement des outils de gestion de marché, en particulier le démantèlement de l'intervention et la diminution des paiements directs avec le passage de la modulation de 5 à 13 %.

En France, le Chef de l'Etat et le Gouvernement veulent être acteurs de la réforme de la PAC et profiter de la Présidence française de l'Union Européenne pour afficher les orientations suivantes

- conserver les outils de gestion de marchés ;
- rééquilibrer les soutiens en faveur de productions dites en difficultés (herbe, ovin, bio, lait montagne, protéine) ;
- mettre en place des outils de gestion de risques.

Aujourd'hui, les négociations entre les Etats au sujet des propositions de la Commission Européenne entrent dans leur dernière phase, tout devant être adopté lors du Conseil Européen de la mi-novembre.

Puis viendra le temps des discussions franco-françaises à partir de début 2009 afin de mettre en place la boîte à outils de la PAC.

Mais alors que s'élabore ce bilan de santé de la PAC, le fonctionnement des marchés agricoles a fondamentalement changé en l'espace de quelques mois. Pleinement connectés aux prix mondiaux, les marchés sont désormais confrontés à une volatilité incontrôlable où les variations journalières des cours de certaines productions dépassent les variations annuelles constatées les années précédentes. C'est ainsi qu'en six mois, le prix du blé sur le marché intérieur a chuté de 48 %, passant de 250 €/T à son plus haut à 130 €/T (rendu Rouen) aujourd'hui sans que l'on puisse savoir quelle sera l'évolution dans les prochains mois.

Dans le même temps, la hausse des charges, subie par toutes les exploitations, impacte directement le revenu et ne prête guère à l'optimisme pour 2009.

Toute réflexion sur la PAC doit prendre en compte ces évolutions qui deviennent des tendances lourdes et ne peuvent être ignorées.

C'est dans ce contexte, qu'il apparaît primordial aux FDSEA du Nord Bassin Parisien¹ d'exprimer et d'afficher un certain nombre de fondamentaux, au premier rang desquels, la situation économique et financière que connaissent les agriculteurs de la grande région Nord Bassin Parisien.

¹ FDSEA du Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Seine-et-Marne, Ile de France Ouest, Eure, Seine-Maritime, Marne, Aube et Eure et Loir.

1) L'agriculture de la grande région Nord Bassin Parisien

La région Nord Bassin Parisien, au sens géographique retenu ici, correspond à un vaste espace dont la cohérence est assurée par agriculture intensive qui, bien que diversifiée, est caractérisée par un haut niveau d'investissement.

Cet ensemble comprend 12 départements : Nord ; Pas de Calais ; Aisne ; Somme ; Oise ; les départements de l'Ile de France Ouest (Yvelines, Essonne, Val d'Oise) ; la Seine et Marne ; la Marne ; l'Aube ; l'Eure ; la Seine-Maritime ; l'Eure et Loir.



Le Nord Bassin Parisien est une vaste région agricole où l'agriculture est d'abord une activité économique de premier plan qui présente également de nombreux atouts sur le plan social, territorial et environnemental :

- ce sont des femmes et des hommes présents sur l'ensemble du territoire, des zones les plus rurales aux zones périurbaines, voir urbaines,
- une fertilité des sols et un climat qui en font une des régions les plus productives de France,
- la proximité d'un marché de 11 millions de consommateurs,
- des industries agro-alimentaires présentes sur l'ensemble du territoire de la grande région.

Ce vaste territoire est également confronté à des contraintes qui fragilisent directement le potentiel et l'activité agricole :

- une pression foncière et une urbanisation forte due le plus souvent à la proximité avec les grandes agglomérations : Paris, Lille... Ainsi, 100 000 hectares de terres fertiles ont disparu en l'espace de 50 ans au profit de l'expansion parisienne,
- une pression environnementale accrue ne tenant souvent pas compte de l'activité productive et des avancées réalisées en la matière,
- une disparition de la diversité des productions au profit d'une forte spécialisation en céréales.

1.1. Une activité économique de premier plan

Contribuant pour 20 % à la valeur de la production agricole française en 2007, soit 13 milliards d'Euros pour 64,3 milliards d'Euros au total, le Nord Bassin Parisien est une composante importante de l'économie agricole française. Il participe également largement au solde positif du commerce extérieur agro-alimentaire de la France.

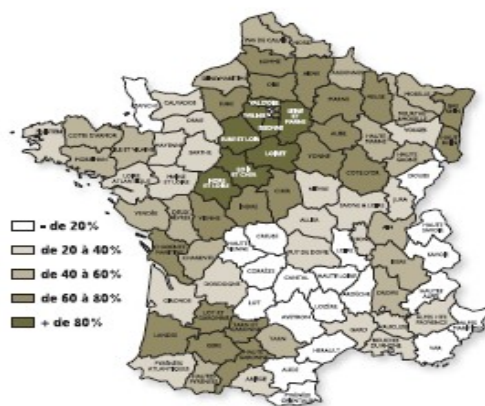
Essentiellement connue pour être une grande région céréalière, le Nord Bassin Parisien est aussi caractérisé par la diversité de ses productions.

1.1.1 La prédominance des grandes cultures

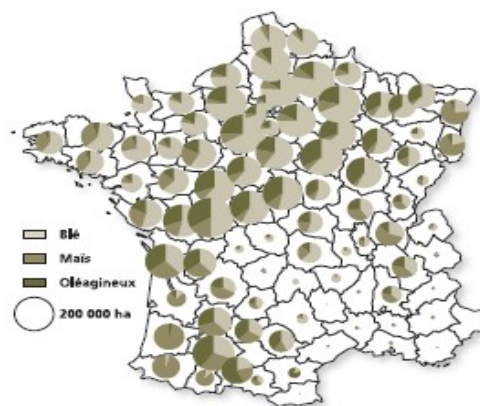
❖ Les céréales

L'utilisation de la surface agricole de ce large territoire est dominée par les **céréales**, ce qui place le Nord Bassin Parisien au **1^{er} rang national en terme de surface et de production**

Poids de la SCOP dans la SAU départementale
Source AGRESTE en % d'ha 2005



Poids des cultures de blé, de maïs, d'oléagineux
Source AGRESTE en ha 2005



(Source AGPB)

La SCOP représente pres de 70 % de la SAU (Surface Agricole Utile) de la grande région Nord Bassin Parisien estimée à 4 978 407 Millions d'hectares.

- Le blé tendre domine largement avec 1 556 000 Millions d'hectares cultivés, soit 30 % de la SAU du Nord Bassin Parisien, ce qui représente également 35 % des surfaces cultivées en blé tendre française,
- viennent ensuite l'orge et l'escourgeon : 13 % de la SAU de la grande région,
- la surface consacrée au colza est également importante dans ce territoire, environ 380 000 hectares, soit 28 % des surfaces cultivées en colza en France ; il évident que le développement des biocarburants et particulièrement du Diester, biocarburant pour moteur diesel, a contribué au renouvellement d'intérêt pour cette culture;

- les surfaces en protéagineux, qui ont largement diminuées ces dernières années passant de 280 000 hectares à 140 000 hectares en huit ans, représentent tout de même 55 % des surfaces cultivées en protéagineux en France.

Il faut rappeler également que les rendements des départements du Nord Bassin Parisien en céréales sont les plus élevés de France.

La production de céréales de cette grande région participe donc directement à la réussite de la filière céréalière française qui pèse lourd dans l'économie française : 54 milliards d'euros, c'est le chiffre d'affaires de cette filière (blé, maïs, orge) de la production jusqu'à la deuxième transformation. À titre de comparaison, le secteur automobile réalise un chiffre d'affaires de 60 milliards d'euros et le marché de l'eau : 5 milliards d'euros.

❖ Les betteraves industrielles

Elles recouvrent 8% de la SAU de la grande région qui est la **1^{ère} région betteravière française** puisque ces surfaces représentent 84% des surfaces cultivées en betteraves en France.

Le Nord Bassin Parisien est donc le premier contributeur de l'économie betteravière française sachant que les ventes de betteraves représentent un chiffre d'affaires proche de 1 milliard d'euros et que la France est le 2^{ème} producteur mondial de sucre de betterave et le 1^{er} producteur de sucre de l'Union européenne.

Toutefois, la dernière réforme sucre de 2006 a fragilisé cette production et la restructuration du secteur a entraîné la fermeture de certaines sucreries et remis en cause l'avenir de certains planteurs.

Par la même, cette grande région participe pleinement au développement de la filière biocarburants qui constitue une nouvelle source d'approvisionnement énergétique et participe à l'indépendance énergétique de la France et de l'Europe.

❖ Les pommes de terre de consommation et les pommes de terre féculées

La région se place au 1^{er} rang en terme de production et de surface (72 % des surfaces des pommes de terre de consommation se trouvent dans le Nord Bassin Parisien).

On peut rappeler à ce titre que le chiffre d'affaires de la filière pommes de terre est d'environ 1,6 milliards d'euros et que les valorisations industrielles des pommes de terre sont nombreuses et diversifiées, d'où la présence d'une dizaine d'industries agroalimentaires transformant la pomme de terre dans le Nord Bassin Parisien.

1.1.2 L'élevage : une composante importante de l'économie agricole du Nord Bassin Parisien

Les départements du Nord Bassin Parisien sont des zones associant agriculture et élevage et dans certains d'entre eux comme l'Aisne, pres d'une exploitation professionnelle sur deux possède un élevage herbivore (vaches laitières, allaitantes ou brebis). Des exploitations de polyculture avec un atelier animal (lait ou viande) en complément caractérisent le système de production régional le plus fréquent.

Les productions animales représentent environ 25 % de la valeur de la production agricole hors subvention de la grande région.

❖ Le cheptel bovin

Il s'éleve à plus de 2,5 millions de têtes et représente 13% de l'effectif national. Une exploitation sur cinq a des bovins, le cheptel étant surtout présent dans les départements de l'ouest et du Nord de la grande région : Nord pas de Calais, Picardie, Haute-Normandie ;

❖ Le cheptel laitier

On compte environ **15 000 exploitations laitières dans le Nord Bassin Parisien. Elles ont, en moyenne, un quota laitier de 225 400 kg et une superficie agricole utile de 75 hectares (affectée pour pres de la moitié à des grandes cultures).** Avec un chargement élevé de 2,2 UGB herbivores par ha, ces unités sont plus intensives que celles situées dans les autres bassins de production. Fortement diversifiées vers les productions végétales (30% de la production agricole), elles dégagent un résultat courant moyen par emploi familial (21 900 euros) supérieur à celui des exploitations laitières situées dans les six autres bassins ;

❖ Le cheptel porcin

Après un accroissement important au début des années 2000, le cheptel porcin s'est stabilisé **avec plus de 1,5 millions de têtes** et contribue pour environ 6 % à la valeur de la production porcine française ;

❖ Le cheptel ovin

Il est également présent dans certaines zones et est exclusivement orienté vers la production de viande.

❖ Les productions avicoles

Bien qu'encore assez marginales dans la grande région, contribue tout de même à hauteur de **5% de la valeur de la production avicole française.**

1.1.3 Une diversité de productions

La richesse des territoires des départements du Nord Bassin Parisien offrent de nombreuses autres productions telles que:

- les **légumes d'industries** : pois, haricots...qui offrent des débouchés importants en lien direct avec les usines de transformation et conditionnement présentes dans ces régions,
- les **endives**, production caractéristique du Nord Pas de Calais, qui est la 1^{ere} région productrice,
- le **chanvre** dont le département de l'Aube est le 1^{er} producteur et qui offre de nombreux débouchés en tant qu'agro-matériaux,
- la **luzerne déshydraté** principalement dans le département de la Marne,
- le **lin**, dont la Haute Normandie, la Picardie et le Nord Pas de Calais sont les premières régions productrices françaises et qui offre également de nombreux débouchés
- des **productions spécialisées péri urbaines** (plantes en pot, plantes à massifs, roses coupées, plantes de pépinières, légumes et frais) et des **cultures maraîchères** en Ile de France : la Seine et Marne étant par exemple, le 1^{er} département producteur de salades d'été.

1.2.Des intérêts sociaux, territoriaux et environnementaux

La mise en œuvre du potentiel agricole Nord Bassin Parisien est grandement facilitée par l'existence d'exploitations agricoles de dimension moyenne importante qui se sont dotées de moyens opérationnels (la mécanisation, la génétique, les finances, ...) et humains (niveau de formation des chefs d'exploitation, taux d'adhésion élevé aux centres de gestion, utilisation significative de l'informatique).

1.2.1 Au niveau de l'emploi

- On peut estimer que c'est **1 actif sur 15** qui travaille principalement dans le secteur agricole dans la grande région.
- Plus précisément, on compte environ **120 000 actifs permanents** (actifs familiaux et salariés permanents non familiaux) et selon les départements la part des emplois de l'agriculture dans les emplois totaux va jusqu'à 7 %.
- Avec 46 180 exploitations professionnelles en 2007, les actifs du secteur agricole représentent un peu plus de **110 432 unités de travail annuel (UTA)**, soit 14 % du nombre total d'UTA en France.
- Le Nord Bassin Parisien se caractérise par un emploi salarié plus important qu'au niveau national, aussi bien pour les salariés permanents que pour les salariés occasionnels :
18 % du travail réalisé dans les exploitations est fourni par les salariés permanents et 13% par les salariés occasionnels contre 15 et 11% au niveau national.

On notera que le développement important des nouveaux débouchés agricole tel que les biocarburants ou la chimie verte induise la création d'emplois pour la grande région.

A titre d'exemple, la production de 1000 tonnes de bioéthanol représente 6,2 emplois dans l'ensemble de la filière. Les emplois créés sont ruraux, sur des territoires où le tissu industriel est faible en général.

1.2.2 Un secteur agro-alimentaire bien implanté et dynamique

La valorisation des productions est traditionnellement réalisée par un puissant outil de transformation, secteur d'emploi industriel important de ce territoire.

- Les Industries Agroalimentaires représentent en moyenne : **10 à 15% de l'activité industrielle** des départements du Nord Bassin Parisien.

Ce secteur est constitué d'établissements de grands groupes nationaux ou internationaux et de petites et moyennes entreprises. Le système coopératif, qui est dominant au niveau de la collecte (85% des céréales), a aussi une part significative dans plusieurs secteurs de stockage ou de première transformation des produits végétaux comme le sucre (Sucreries) ou animaux, comme le lait ou la viande.

- Le développement de l'ensemble de ces entreprises constitue un **enjeu majeur en termes d'innovation et d'emplois**. Les industries agroalimentaires s'installent dans des bassins d'emplois en difficulté, avec des fabrications de produits élaborés qui en **utilisant les produits alimentaires locaux, améliorent les débouchés agricoles**.
- Les atouts de cette grande région pour les industries agro-alimentaires sont nombreux :
 - Les productions agricoles locales sont variées et abondantes. Elles intéressent le secteur de la première transformation (meunerie, abattoirs, sucrerie, alimentation animale, conserve de légumes...) et de la seconde transformation (charcuterie, salaison...);
 - La proximité des structures portuaires importantes permettant l'accès aux marchés internationaux pour l'exportation et l'importation ; des voies de communication développées permettant le développement d'autres industries (plats cuisinés, boulangerie industrielle, chocolaterie...);
 - L'implantation au cœur du principal Bassin de consommation français.

1.2.3 L'environnement au centre des préoccupations agricoles

Le développement de l'agriculture de la grande région s'effectue dans le cadre d'une agriculture raisonnée, respectueuse de l'environnement : Evolution de la PAC, éco conditionnalité des aides, directives européennes, législation nationale, tout concourt en effet à placer l'environnement au centre des préoccupations agricoles.

- L'agriculture du Nord Bassin Parisien ne manque pas d'atouts pour répondre à ces préoccupations : diversité des territoires, des paysages, mode de production fréquent de polyculture élevage qui permet une valorisation des effluents dans les terres labourables et une utilisation des céréales locales dans l'alimentation animale...

- Les agriculteurs **analysent leurs pratiques et réalisent des actions qui visent à mieux protéger l'environnement**. De plus, la profession agricole engage des crédits de recherche appliquée et d'animation importants sur la préservation de l'environnement.
- La nécessité de s'adapter aux baisses de prix tendanciennes des marchés agricoles implique par ailleurs une recherche permanente de réduction des charges d'exploitation qui passe en premier lieu par une meilleure gestion de la fertilisation et des pratiques agricoles. **Les quantités d'engrais épandues ont baissé de 20% en 10 ans.** Par exemple, dans le cadre de la betterave, **les doses d'azote à l'hectare ont diminué de 30%** depuis 1978 malgré une progression constante des rendements. Depuis 1997, les doses de produits phytosanitaires ont diminué de plus de 25% par une meilleure précision des traitements. Un hectare de blé reçoit aujourd'hui **une quantité d'herbicide 8 fois moins importante qu'il y a 20 ans.**

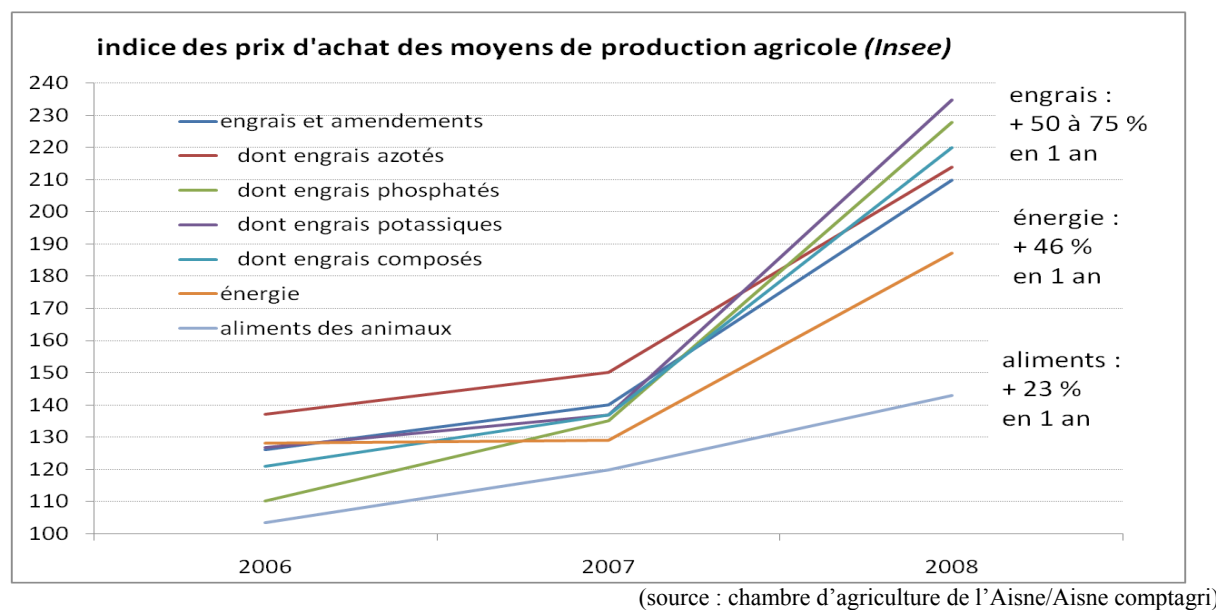
En résumé, l'agriculture du Nord Bassin Parisien, c'est :

- *des espaces agricoles qui sont ceux de la grande culture et de la culture diversifiée avec des productions complémentaires ;*
- *un secteur économique performant et dynamique, des filières de transformation et d'innovation qui entrent dans une logique d'évolution ;*
- *un secteur employeur de main d'œuvre essentiel pour des territoires ruraux fragilisés*
- *des problématiques spécifiques liées aux nombreux secteurs périurbains, en termes de pression foncière, de relations entre agriculteurs et néo-ruraux.*

2) Le rappel des réalités : la hausse des charges et la volatilité des prix

2.1. La flambée des charges

L'année 2008 est marquée par une hausse importante des charges d'exploitation, en particulier les postes carburant, engrais, aliments.



- Pour 2008, la hausse du prix des intrants, ajoutée à celle du prix des carburants est évaluée à **80 €/ha** et l'augmentation globale des charges à **120 €/ha**.
- Pour 2009, le scénario s'aggrave : compte tenu des tarifs atteints maintenant, les hausses de charges de fertilisation et de mécanisation sont déjà évaluées, seules, à **200 €/hectare de plus qu'en 2008**.
- Globalement, **on peut prévoir une augmentation de pres de 300 € par hectare de l'ensemble des charges entre 2007 et 2009**.

2.2 L'augmentation des coûts de production

La hausse des coûts de production touche l'ensemble des productions de la grande région, que ce soit l'élevage ou les céréales.

- A l'augmentation du coût de l'énergie et des engrais, s'est ajouté pour les éleveurs **une forte hausse du coût des matières premières entrant dans l'alimentation des animaux** avec par exemple en 2007-2008 : une hausse de 65 % du prix du soja, de 30 à 40 % de l'aliment de finition et de 100 % de la pulpe.

Pour certains systèmes d'élevage (ex : ovins), l'alimentation représente près de 80 % des charges sachant qu'aucun poste n'a échappé à cette hausse : énergie, entretien du matériel et des bâtiments...

- **Cette hausse des coûts de production est également directement liée à la fièvre catarrhale ovine (FCO)** puisque les élevages du Nord Bassin Parisien ont été les premiers touchés en 2006.
Les sévères restrictions de mouvements d'animaux, les pertes économiques importantes dues elles-mêmes à des mortalités élevées, avortements... et des coûts vétérinaires lourds continuent de peser fortement sur le revenu des éleveurs
- Par tonne de blé, et à rendement constant, les augmentations des coûts de production¹ pour les récoltes 2008 puis 2009 peuvent être évaluées respectivement à **10/15 € tonne et 35/45 €/tonne** par rapport à 2006, dont 70 à 80% imputables aux engrais.

Cela, sans prendre en compte **l'impact des mesures environnementales source, elles aussi, d'augmentation des coûts.**

Avec cette hausse des coûts de production, les exploitations en SCOP, dans l'hypothèse d'une chute des cours en 2009 telle qu'elle se profile actuellement, se retrouveront dans une situation délicate. Ainsi, pour obtenir en 2009 une marge nette, au minimum équivalente à celle de 2006 – (24 000 € de résultat courant avant impôt et cotisations sociales par actif familial non salarié) - les prix de vente devraient rester à des niveaux supérieurs à ceux constatés alors. (Source AGPB)

- En résumé, on pourrait dire que pour les exploitations céréalières du Nord Bassin Parisien :
 - 2007, ce sont l'augmentation des prix avec les charges de 2006,
 - 2008, ce sont des prix relativement favorables, en déclin dernièrement, avec des charges en forte augmentation mais amoindries par des commandes précoces,
 - 2009, ce sont l'incertitude pour les prix mais au moins 200 Euros de charges d'intrants en plus. Auquel s'ajoute des incertitudes sur les capacités de livraisons de nos fournisseurs.

2.3 Un marché extrêmement volatil

Installée depuis 2007 sur le marché des céréales, la volatilité des cours s'est très fortement amplifiée et devrait rester forte à l'avenir.

Le retournement de la conjoncture, en céréales illustre bien cette situation : l'année dernière le prix du blé rendu Rouen est monté jusqu'à 280 € la tonne ; aujourd'hui le prix se maintient péniblement au-dessus des 140 €.

¹ Le coût de production évoqué ici correspond au coût complet : il prend notamment en compte la rémunération du travail et des capitaux propres de l'exploitant

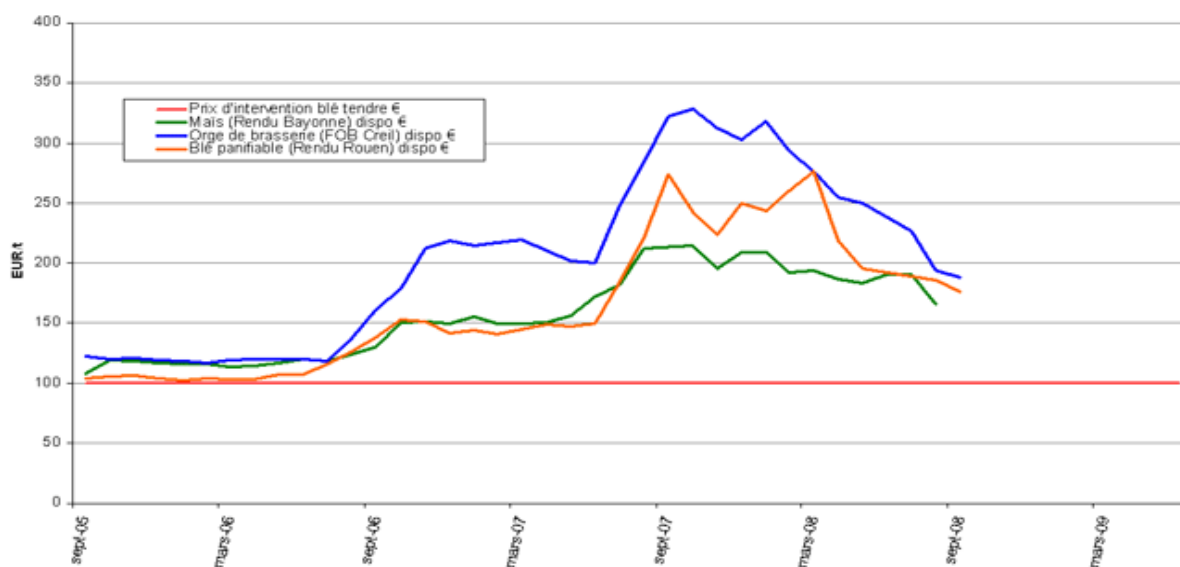
Les causes de cette augmentation historique des prix de l'ensemble des cours des céréales sont connues :

- une demande croissante de pays émergents ;
- une consommation supérieure à la production ;
- une production moindre liée à des aléas climatiques ;
- une spéculation sur les matières premières, dans un climat économique explosif.

Ces causes avaient conduit certains à considérer que les prix resteraient durablement élevés.

La chute actuelle des cours dément ce postulat. Il est évidemment plus sensationnel d'annoncer des hausses de prix sans précédents que de constater que les cours diminuent. Une seule chose semble désormais acquise : la volatilité des marchés ira en s'amplifiant.

**Prix des céréales en France du 15 septembre 2005 au 15 septembre 2008
Cotations base juillet**



En quelques mois la conjoncture économique a changé. Elle est caractérisée par une forte hausse des charges et des coûts de production mais surtout par une volatilité des cours sans précédent.

C'est désormais une réalité qui doit être absolument prise en compte dans toute élaboration de politique agricole.

3) Des réalités à prendre en compte dans le bilan de santé et les futures orientations de la PAC

3.1 Un contexte qui évolue

Si la PAC veut avoir un sens et une légitimité, elle doit rester fidèle à ses principes fondateurs qui sont plus que jamais d'actualité (article 39 du Traité de Rome)

- Accroître la productivité
- Assurer un niveau de vie à la population agricole
- Stabiliser les marchés
- Garantir la sécurité des approvisionnements
- Assurer des prix raisonnables aux consommateurs

Dans le même temps, la PAC doit réussir à prendre en compte un contexte en constante évolution, et à ce titre, quatre éléments sont déterminants :

- **l'accroissement de la demande alimentaire mondiale et l'émergence des débouchés non alimentaires**
- **la volatilité accrue des marchés des matières premières qui est un facteur économique avec lequel il va falloir vivre**
- **les enjeux territoriaux et environnementaux auxquels les agriculteurs doivent faire face**
- **une concurrence forte et inéquitable des importations agricoles**

Fortes de ces constats, les FDSEA du Nord Bassin Parisien entendent ici affirmer un certain nombre de fondamentaux qui doivent être pris en compte dans le cadre du débat sur le bilan de santé de la PAC et pour l'orientation à plus long terme de celle-ci.

3.2 Les fondamentaux à retenir dans le cadre du bilan de santé de la PAC

3.2.1 L'indispensable maintien et adaptation des outils de régulation des marchés

Nous l'avons vu les marchés agricoles sont, dans un environnement aujourd'hui globalisé, soumis à des aléas naturels, économiques et sanitaires rendant erratique, à la hausse comme à la baisse, la variation des cours des matières premières.

Vouloir à tout prix libéraliser le secteur agricole qui est autant stratégique que spécifique n'a pas de sens.

Ceci est d'autant plus vrai à l'heure où la crise financière sévit et où tous les observateurs s'accordent à dire que son origine est liée à l'absence, ou au dysfonctionnement d'outils de régulation.

L'avenir de la PAC passe assurément par le maintien et la création d'outils d'aide à la gestion de marchés. A ce titre :

❖ L'intervention

Il est important de conserver ce mécanisme public d'intervention sur les marchés qui correspond à un véritable « *filet de sécurité* » seul à même de permettre **leur stabilisation en cas de crises** alors que celles-ci seront amenées à être de plus en plus fréquentes avec la forte volatilité des prix.

❖ Des stocks stratégiques

Il est nécessaire pour l'Union européenne de conserver des stocks stratégiques notamment de grandes cultures.

- Ces stocks doivent avoir un niveau significatif pour jouer **un rôle dans la sécurité alimentaire** de l'Union européenne.
- Ces stocks jouent également **un rôle d'amortisseur à la hausse et à la baisse** vis-à-vis de la variation des cours. En effet, il suffit de déstocker des volumes immobilisés afin de les mettre en marché en cas de hausse sensible des prix pour faire baisser ces deniers à des prix raisonnables.

Il est important de rappeler que le coût du stockage d'une tonne de céréales revient à moins de 1 € par mois dans la plupart des coopératives agricoles de France.
La constitution de stocks de sécurité et leur gestion publique reste un outil efficace et peu cher. Il permet de réguler le prix des céréales et oléagineux et d'offrir ainsi un cadre marchand sécurisé pour les consommateurs et les éleveurs.

❖ Le renforcement, au niveau communautaire et national, des bases juridiques des interprofessions

Ceci afin **d'élargir leurs missions à la gestion de marchés**, y compris le stockage privé ou la gestion de fonds assurantiel.

Le droit de la concurrence comporte déjà des exceptions agricoles concernant les organisations nationales de marchés, les dispositifs visant à atteindre les objectifs de la PAC, les coopératives. Il faut donc approfondir ces exceptions dans le but de renforcer la compétitivité des entreprises agricoles dans des marchés moins régulés par les outils de politiques agricoles.

3.2.2 La PAC doit avant tout être une politique économique

Le secteur agricole est reconnu comme un secteur économique à part entière et les exploitations comme des entreprises. La PAC doit donc être essentiellement une politique économique.

❖ Pour le maintien des aides couplées

Le couplage des aides est l'objet de toutes les critiques de la part de la Commission Européenne. Si il est vrai que le maintien des aides couplées peut avoir l'effet néfaste d'enfermer ou spécialiser les producteurs dans une filière il n'en reste pas moins que **seul le maintien du couplage peut permettre de pérenniser certaines filières et d'assurer la diversité des assolements.**

A titre d'exemple, le découplage total de la Prime au Maintien du Troupeau Vaches Allaitantes (PMTVA) entraînerait à coup sûr une accélération de la disparition des prairies et de l'élevage bovin dans la grande région Nord Bassin Parisien. En d'autres termes le découplage de la PMTVA conduirait à la spécialisation céréalière dans les zones intermédiaires du territoire et contredirait les objectifs environnementaux de diversité des territoires et de biodiversité.

❖ Limiter la modulation à l'usage agricole

Si l'on souhaite que les agriculteurs poursuivent dans la voie de l'agriculture durable et qu'ils répondent ainsi aux attentes du consommateur, il faut qu'ils soient en capacité économique de le faire.

Aussi, l'éventuel renforcement du développement rural ne doit en aucun cas se faire au détriment du 1^{er} pilier de la PAC, socle économique de la PAC. Au regard du contexte de hausse des charges et de baisse des prix, transférer des soutiens au chiffre d'affaire vers des politiques de compensation de contraintes serait particulièrement néfaste pour le revenu des exploitations de nos régions.

Enfin, il est important de rappeler que la modulation des aides du premier pilier vers le second doit viser un usage agricole en se consacrant à :

- renforcer la politique d'accompagnement à l'installation,
- revaloriser la politique de compensation des handicaps naturels.

❖ Une préférence communautaire élargie au socle sanitaire, environnemental et social

Seule une **réelle préférence communautaire** fondée sur **la réciprocité, l'équité** entre production et importation peut permettre d'avoir une agriculture économiquement viable et durable qui réponde aux attentes du consommateur européen.

Le préalable indispensable est bien entendu que cette réciprocité et cette équité s'appliquent aux échanges intra européens afin qu'une concurrence transparente et équitable existe réellement sur le marché européen.

Cette réciprocité et cette équité doivent concerner aussi bien la qualité et la sécurité sanitaire des produits que le respect des normes sociales et environnementales qui s'imposent aux agriculteurs européens.

Pour que cette préférence communautaire se traduise dans les faits, elle devrait se traduire par :

- **une taxe sociale ou environnementale** sur les produits agricoles importés ne respectant pas les normes européennes
- **la compensation des charges** qu'entraîne le respect de ces normes sociales et environnementales pour les agriculteurs européens par rapport aux pays exportateurs qui ne respectent pas les mêmes niveaux d'exigence.

L'application et la légitimité de cette préférence communautaire élargie suppose que d'autres pays du monde, notamment **les pays en voie de développement puissent appliquer à leurs propres marchés agricoles des règles de préférence comparables**, et ce, afin d'assurer leur propre développement agricole.

3.2.3 Une réorientation des soutiens flexible et réversible

A l'heure du débat sur les prochaines orientations de la PAC, plusieurs options sont débattues avec, en toile de fonds, une volonté de réorientation des soutiens du secteur des grandes cultures vers le secteur de l'élevage.

Cette orientation est lourde de conséquences pour les agriculteurs du Nord Bassin Parisien et amènent à rappeler certains principes

- Toute réorientation des soutiens entre secteurs opérés par le biais de l'article 68 tel qu'il est envisagé **devra s'appliquer à l'ensemble des soutiens couplés et découplés du 1^{er} pilier.**
- Au regard du nouveau contexte que connaissent les agriculteurs, entre hausse des charges et diminution des prix de vente, il ne faudrait pas remettre en cause leur avenir en s'orientant vers une redistribution de principe des paiements directs qui leurs sont versés.

La réorientation des soutiens ne peut s'envisager que si elle est flexible, limitée dans le temps et réversible, c'est-à-dire que chacun puissent en profiter en cas de retournement de conjoncture.

En effet, alors que le prix du blé ne cesse de baisser depuis quelques mois, il est prévu que dans 15 à 18 mois, nous connaissons un manque de viande aux niveaux européen et

mondial et donc que les cours de la viande remonteront. Alors, la réorientation dans un seul sens : céréaliers vers éleveurs, n'aura plus aucun sens.

- L'affaiblissement d'un secteur au profit d'un autre ne peut pas être considérée comme une solution pérenne et porteuse d'avenir au moment où se discute les futures orientations de la PAC.

3.3 Des propositions pour les orientations futures de la PAC post 2013

3.3.1 Des outils à adapter ou à inventer

L'accroissement des fluctuations rend indispensables la mise en place de nouveaux outils de régulation **tant au niveau des pouvoirs publics nationaux et européens qu'au niveau de l'entreprise et des filières.**

❖ La mise en place d'un outil de péréquation visant à résoudre le problème de la parité monétaire notamment entre l'euro et le dollar

Un dispositif semblable aux anciens outils de stabilisation monétaire qu'étaient les montants compensatoires monétaires serait particulièrement utile pour réguler les marchés.

En effet, **en cas de différentiel important, la compétitivité des produits européens peu différenciés, avec peu de valeur ajoutée, sera remise en cause.** Un mécanisme de réduction du différentiel de parité devrait donc être recherché.

❖ La création d'un dispositif de stabilisation des revenus

Ce dispositif garantirait une recette minimum par hectare et par culture et permettrait la gestion conjointe des incertitudes de production/rendement et de prix.

On peut imaginer :

- **une assurance de base** qui protégerait d'une diminution trop importante des recettes agricoles due à une baisse excessive des prix/rendements
- **un système complémentaire d'assurance chiffre d'affaires** garantissant une recette minimum pour l'ensemble des activités agricoles en vue de permettre aux agriculteurs de nos régions de gérer efficacement les incertitudes de production et de marché.

Ces dispositifs qui existent dans d'autres pays ont jusqu'à maintenant toujours fait l'objet d'une fin de non-recevoir de la part de la Commission européenne. Mais à l'heure où la volatilité des marchés agricoles s'accroît, tout doit être mis en place pour assurer la stabilité des marchés dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs et améliorer la lisibilité du soutien à l'agriculture auprès des citoyens.

❖ L'amélioration de l'organisation économique des filières et des relations économiques entre filières par le biais de la contractualisation

Prenons les secteurs « animal » et « végétal » : la nutrition animale est le premier client des grandes cultures. Inversement, les grandes cultures sont aussi l'un des fournisseurs majeurs de la nutrition animale. Cette relation clients/fournisseurs se renforce avec le développement des biocarburants et l'arrivée de leurs coproduits sur le marché des matières premières destinées à l'alimentation animale.

Jusqu'à maintenant, ces deux secteurs ont peu concerté leurs stratégies et c'est le marché qui a généralement orienté les choix des uns et des autres.

Pour répondre au problème d'approvisionnement en alimentation des élevages à des coûts raisonnables, une forme nouvelle de contractualisation semble indispensable

- On pourrait par exemple **inventer un système de contractualisation pour les céréales qui orienterait vers un stock de sécurité une partie de la production céréalière** produite pour répondre aux besoins de la nutrition animale.

On pourrait imaginer ainsi qu'avec un recouplage total des aides à la production céréalière, les céréaliers seraient soumis à une obligation de livraison aux organismes de stockage d'une partie de leur récolte en échange du paiement de DPU.

Ce stockage apporterait un élément de sécurité pour les industriels de la nutrition animale et leur permettrait d'avoir une visibilité sur le coût d'approvisionnement de leurs matières premières

- Pourquoi ne pas mettre en place **entre les céréales et l'élevage, une contractualisation qui permettrait d'assurer des débouchés et des coûts raisonnables pour l'une et l'autre des filières**. Cette contractualisation porterait sur l'ensemble de l'alimentation des animaux :

- Les céréales
- Les protéines végétales, d'où une relance de ces productions dans les territoires et ce qui supposerait un plan de soutien et recherche sur ces productions
- Les coproduits qui seraient liés au développement des biocarburants. En contrepartie de prix compétitifs sur ces coproduits, le monde de l'élevage soutiendrait le développement des biocarburants et s'engageraient par cette voie dans cette filière.

Le cadre communautaire doit laisser cette liberté d'organisation et de contractualisation entre secteurs qui sont autant de nouveaux mécanismes de régulation des marchés.

3.3.2 Une flexibilité des soutiens

Ne doit-on pas s'attacher à proposer conjointement des solutions innovantes plutôt que des mécanismes ponctuels type caisse de solidarité alimentée par une CVO dont on peut douter de l'efficacité, de la sécurité juridique, de la flexibilité?

A ce titre, **l'instauration de soutiens modulables en fonction de la situation des marchés, à la hausse comme à la baisse**, permettrait à l'ensemble des secteurs de production de faire face aux conditions changeantes de marché.

De plus, avec un tel système où les années de prix élevés, les soutiens ne seraient qu'en partie versés, les critiques adressées à la PAC actuelle qui ne retient pas la conjoncture comme critère de versement pourraient être évitées.

Les économies ainsi réalisées les années fastes alimenteraient un fonds servant les années difficiles.

Bien entendu cette approche nécessiterait une programmation pluriannuelle du budget européen, mais à l'heure de la refondation de la PAC, rien n'est impossible.

En conclusion

Nous l'avons vu, la conjoncture économique et le fonctionnement des marchés agricoles a rapidement et fondamentalement changé ces derniers mois :

- forte hausse des charges et des coûts de production liés à des éléments conjoncturels et immaîtrisables à l'image des carburants qui augmentent soudainement puis baissent ;
- une volatilité des marchés qui s'est fortement amplifiée et qui un facteur économique avec lequel il faut vivre ;
- de nouveaux enjeux pour les agriculteurs :
 - alimentaire avec l'augmentation de la population mondiale,
 - environnementaux tout d'abord au travers du Grenelle de l'environnement,
 - en terme de production avec la demande croissante de débouchés non alimentaires

Toute politique agricole doit intégrer cette réalité dans la définition de ses orientations futures.

Or, dans le cadre du bilan de santé de la PAC, la Commission européenne a formulé des propositions visant à lui donner un infléchissement très libéral contraire aux exigences qu'impose ce nouveau contexte.

Nouveau contexte qui devra également guider toute réflexion sur les axes principaux de la PAC post-2013.

Pour les FDSEA du Nord Bassin Parisien,

- dans le cadre du bilan de santé de la PAC, il est essentiel et urgent de :
 - maintenir les outils de régulation de marché que sont l'intervention et les stocks stratégiques dont l'absence engendrerait des charges collectives bien plus importantes que leur seul coût ;
 - renforcer au niveau national et communautaire les bases juridiques des interprofessions afin que celles-ci voient leurs missions ouvertes à la gestion de marché ;
 - maintenir une aide couplée à l'acte de production végétal et animal faute de quoi certaines productions risquent de disparaître favorisant ainsi la déprise agricole ;
 - conserver une dimension économique permettant aux agriculteurs de vivre essentiellement de leur activité de production en s'abstenant de toute augmentation de la modulation des soutiens et en recentrant l'orientation de ceux-ci vers des usages agricoles ;
 - faire en sorte que la préférence communautaire ait un sens et qu'il y ait de la réciprocité et de l'équité entre production et importation ;

- tenir compte de l'ensemble des secteurs de production en opérant une réorientation des soutiens que si celle-ci est limitée, flexible, réversible et financées par un prélevement sur les aides couplées et découplées.

- Il est nécessaire et utile dans les orientations futures de la PAC d'après 2013 de :

- mettre en place un outil de péréquation visant à résoudre le problème de la parité monétaire notamment entre l'euro et le dollar ;

- disposer d'outils institutionnels et financiers permettant de stabiliser les revenus et de faire face aux crises de toute sorte avec la mise en place d'un système d'assurance chiffre d'affaires ;

- mettre en place une véritable politique de contractualisation notamment entre le secteur végétal et animal afin de créer les conditions d'approvisionnement des élevages à des prix raisonnables et des débouchés pérennes pour le secteur végétal

- créer un système économique dynamique où les aides s'adaptent en fonction des conditions de marché.